



**EXAMEN PREALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE
INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE
POLLUTION ORGANIQUE EST INFERIEURE OU
EGALE A 1,2 KG/J DE DBO5**

Fiche Déclarative

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif. Vous devez obtenir l'accord du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC, accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- 1. Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné ;**
- 2. Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.**

Coordonnées du SPANC :

Anne-Claire FRESNEAU & Béatrice GUERARD - Techniciennes du SPANC

Communauté de Communes Campagne de Caux

ZA – Route de Bolbec

76110 GODERVILLE

Tél : 02.35.29.65.85 Fax : 02.35.29.06.06 Email spanc@campagne-de-caux.fr

Portable : 06.35.42.60.47 Ligne directe : 02.35.27.53.49

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches vous pouvez trouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site Internet : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/> et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

NB : Une étude définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être exigée par le SPANC. Cette information figure dans le réglement de service ci-joint.

Merci de bien vouloir en prendre connaissance et prendre contact avec le SPANC pour toute information complémentaire.

VOLET 1 - Informations générales

➤ NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'ANC est prévu dans le cadre :

- D'une demande de permis de construire d'une **construction neuve**
- D'une demande de permis de construire d'une **construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
- De la réhabilitation ou de la création d'une installation d'ANC sans permis de construire
- D'une modification du projet d'installation suite à une précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

➤ COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

Nom et prénom du demandeur :

.....

Adresse du demandeur :

.....

.....

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel : @

Adresse du projet d'installation d'ANC (*si différente de l'adresse du demandeur*) :

.....

.....

.....

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

.....

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation (section et numéro) :

.....

VOLET 2 – Caractéristiques du Projet

➤ MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, installateur, etc.) :

Nom :

Téléphone :

Fax :

Adresse :

Courriel :@

Installateur (entreprise ou particulier), s'il est connu :

Nom :

Téléphone :

Fax :

Adresse :

Courriel :@

➤ CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? Oui Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ? Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :

.....
.....
.....
.....

Maison d'habitation individuelle :

Type de résidence :

- Principale
- Secondaire
- Location
- Autre (Préciser :

Combien de **Pièces Principales (PP*)** la construction compte-t-elle ? (En cas d'extension, indiquer le nombre de Pièces Principales après travaux) PP

(PP*) : Au sens de l'article R.111-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « Pièces Principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour et au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salles de bains, buanderies, etc.).

Cas particulier : Si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (« nombre de PP=nombre d'EH »), quel est le nombre d'EH retenu ? EH

NB : Le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

Autres immeubles :

(Habitations collectives, locaux recevant du public, locaux professionnels, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, campings, etc.)

Quel(s) est/sont le(s) type(s) de locaux qui sera/seront desservi(s) par l'installation ?

.....
.....
.....
.....

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou le nombre d'usagers permanents ?

..... personnes

Quel est le nombre d'Equivalents-Habitants retenu (si connu) ?

..... EH

➤ **MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Adduction publique

Alimentation privée – Si oui, préciser :

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ? Oui Non

NB : Il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui, l'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non

NB : Tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R.214-5 du Code de l'environnement doit être déclaré à la mairie.

- L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? Oui Non

- L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? Oui Non

- La distance entre le captage et l'installation d'ANC prévue est-elle supérieure à 35 mètres ? Oui Non

NB : La création d'une installation d'ANC à moins de 35 mètres d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

➤ **COLLECTE DES EAUX PLUVIALES**

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ? Oui Non

NB : Si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

➤ **CARACTERISTIQUES DU TERRAIN**

Existence d'une **étude de sol** spécifique ? Oui Non

NB : Si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

Surface totale : m² **Surface disponible pour l'installation** :m²

Pente existante sur la zone d'implantation projetée :

- Inférieure à 5%
- Entre 5 et 10%
- Supérieure à 10%

Terrain inondable : Oui Non Je ne sais pas

Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (*hors niveau exceptionnel des hautes eaux*) : Oui Non

NB : Si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

Appréciation de la nature du sol (*à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe au présent dossier*) :

A dominante argileuse A dominante sableuse A dominante limoneuse

Présence de roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : Oui Non

OBSERVATIONS (*vous pouvez préciser ici toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC d'examen du projet d'installation*) :

.....
.....
.....
.....

➤ **CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETEE**

IMPORTANT : La présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitements primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle).

Partie réservée à l'agent du SPANC

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet?
 Oui Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage d'eau privé)
 Oui Non

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU MASSIF RECONSTITUE

Prétraitement ou traitement primaire

Bac à graisses :

- 200 litres (eaux de cuisine) 500 litres (toutes eaux ménagères)
- Autre volume : litres

NB : Dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 mètres.

Fosse toutes eaux Volume :m³

NB : Les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Préfiltre (décolloïdeur) Volume :m³

Est-il intégré à la fosse?

- Oui Non Je ne sais pas

Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :

Préciser :

Toilettes sèches :

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire):

.....
.....
.....
.....
.....

Le volume du bac à graisses est-il adapté?

- Oui Non

Le volume de la fosse toutes eaux est-il adapté?

- Oui Non

Le volume du préfiltre est-il adapté?

- Oui Non

Traitement secondaire

Epandage par le sol en place

Tranchées d'épandage

Longueur =ml soit Tranchée(s) xm

Profondeur =m Largeur =m

Lit d'épandage

Surface =m² soitm xm

Profondeur =m

Epandage par un massif reconstitué

Lit filtrant vertical non drainé

Lit filtrant drainé à flux horizontal

Filtre à sable vertical drainé

Préciser :

Longueur =m Largeur =m

Surface =m² Profondeur =m

Tertre d'infiltration

Hauteur =m

Longueur à la base =m

Longueur au sommet =m

Largeur à la base =m

Largeur au sommet =m

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif à Zéolithe

Fournisseur :

Surface de filtration =m²

INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIERE AGREEE

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :

.....
.....
.....

Modèle :

N° d'agrément :

Capacité de traitement : EH

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol? (perméabilité, nappe, pente, etc.)

Oui Non

Le dimensionnement du dispositif est-il adapté au logement/capacité d'accueil?

Oui Non

Filière réglementaire?

Oui Non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble)?

Oui Non

DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS

- Chasse automatique** (chasse à auget, auget basculant)

Volume de bâchée =L

- Pompe ou système de relevage**

Volume du poste =L

Usage :

- Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES*

*Se référer au règlement du service

- Par infiltration dans le sol en place**

- Tranchée(s) d'infiltration**

Longueur =l soit tranchée(s) xm

Profondeur =m

- Tranchée(s) d'irrigation**

Longueur =l soit tranchée(s) xm

Profondeur =m

- Lit d'infiltration**

Surface =m² soitm xm

Profondeur =m

- Lit d'irrigation**

Surface =m² soitm xm

Profondeur =m

- Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel** (joindre obligatoirement une étude particulière)

NB : Solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)

- Fossé existant :**

Préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) :

.....

Propriétaire/Gestionnaire :

- Cours d'eau, mare, étang, etc.**

Préciser le nom (si connu) :

.....

Propriétaire/Gestionnaire :

Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales?

- Oui Non

Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau

- Par rejet dans un puits d'infiltration** (joindre obligatoirement une étude particulière)

Le dispositif annexe est-il adapté au projet?

- Oui Non

Cas de rejet par infiltration:

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol?

Cas de rejet en milieu superficiel:

Aucune autre solution n'est envisageable?

- Oui Non

Le demandeur possède-t-il l'autorisation de rejeter?

- Oui Non

Cas de rejet dans un puits:

Le rejet est-il autorisé?

- Oui Non

PIECES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER

- Copie de l'**étude de définition** de dimensionnement et d'implantation de filière (si réalisée)
- Si l'étude de définition de dimensionnement n'a pas été réalisée :
 - Plan de situation au 1/25 000 ;
 - **Et** Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière d'ANC projetée à l'échelle ;
 - **Et** Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)
- **Le cas échéant**, accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, le propriétaire s'engage :

- A informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'**accord écrit** du SPANC ;
- A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement de service du SPANC ;
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- A procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal de réception des travaux au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC ;
- A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis d'agrément publié au Journal Officiel le cas échéant (filières agréées) ;
- A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC ;
- **A prendre connaissance et respecter le règlement de service du SPANC (ci-joint).**

Toutes les conséquences liées à des renseignements erronés ou faux et à l'irrespect des engagements ci-dessus relèveront de la responsabilité exclusive du propriétaire.

Fait à

Le

Signature du propriétaire :

VOLET 3 – Conclusion du SPANC sur le projet d'installation

- Projet conforme à la réglementation en vigueur**
- Projet non conforme à la réglementation en vigueur**

Modifications à réaliser/Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à Goderville

Le

Nom du contrôleur : Anne-Claire FRESNEAU

Signature de l'autorité compétente :

David FLEURY, vice-président de la Communauté de Communes Campagne de Caux

Référence SPANC :